



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS



La CCPH

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS HOUDANAIS

22, porte d'Épernon 78550 Maulette

T. 01 30 46 82 80

ccph@cc-payshoudanais.fr – www.cc-payshoudanais.fr

La CC Pays Houdanais

Présentation

La Communauté de Communes du Pays Houdanais est une structure de coopération intercommunale qui a été créée en 1997 par 10 communes, avec la double ambition de renforcer l'attractivité de son territoire et d'organiser un espace de solidarité.

En constante évolution, la population manifeste des demandes et des besoins à l'image de l'évolution de la société auxquelles doivent répondre les communes. Le choix de la création de l'intercommunalité se justifie par l'idée que les communes, lorsqu'elles se regroupent, peuvent mener des actions et offrir des services qu'elles ne pourraient pas se permettre en restant isolées.

La CC Pays Houdanais fonctionne ainsi par transfert de compétences : les communes acceptent de se séparer de compétences qui étaient de leur responsabilité, auxquelles elles avaient peu de moyens techniques ou financiers à consacrer, pour mener une action commune qui sera plus efficace et qui bénéficiera à tous.

Ce sont les communes qui déterminent les orientations des actions à mener. Chaque commune nomme en effet au moins un délégué qui siège au conseil communautaire. Le conseil élit un Président ainsi qu'un bureau, qui se compose de 16 membres. Afin de répondre à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants et à l'épanouissement économique du territoire, c'est aujourd'hui 36 communes qui sont associées au sein de la CCPH.

La CCPH en situation

Dates clés :

- 1997 : création de la CCPH
- 2006 : 32 communes forment la CCPH
- 1er janvier 2010 : 34 communes
- 1er janvier 2013 : 37 communes
- 1er janvier 2015 : 36 communes

Chiffres clés :

- 30 906 habitants
- 36 communes
- 293 km²
- 2 départements
- 2 régions



Compétences et services

Compétences

Depuis sa création, la CC Pays Houdanais a considérablement étoffé ses compétences, dans deux directions principales :

- Développer les services à la population, en mettant en place de nouveaux services directement en prise avec les besoins des personnes.
- Assurer un développement équilibré du territoire en pilotant l'aménagement, le développement économique et la protection de l'environnement de son territoire.

Ces actions demandent une coordination étroite et un dialogue avec les partenaires de la CC Pays Houdanais, les communes, avec les régions Centre-Val de Loire et Ile-de-France, les départements de l'Eure-et-Loir et des Yvelines, et les services déconcentrés de l'État, pour élaborer une vision concertée du développement du Pays Houdanais.

Les services directs à la population

- Accueils de loisirs sans hébergement (3-11 ans)
- Activité jeunesse (12-17 ans)
- Portage de repas à domicile
- Achat de fournitures scolaires pour les écoles primaires et maternelles
- Soutien à la vie associative
- Gestion des équipements sportifs et culturels communautaires
- Service public d'assainissement non collectif
- Entretien et réhabilitation de la voirie communautaire
- Petite enfance : structure multi-accueil, RCAM et micro crèche
- Service de l'emploi
- Maison des services publics
- Manifestations d'intérêt communautaire
- Mise en place et gestion d'un réseau des médiathèques
- Gestion des lignes de transport des établissements scolaires du second degré et déplacement vers les équipements sportifs et culturels
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Mobilités

La recherche du développement équilibré du territoire

- Élaboration d'un schéma de développement économique
- Aménagement et gestion des zones d'activité économique
- Gestion d'un hôtel / pépinière d'entreprises dans la ZAC de la Prévôté à Houdan
- Élaboration d'un Plan Local intercommunal pour l'Habitat
- Promotion du territoire par l'Office de Tourisme du Pays Houdanais
- Mise en place d'un Système d'Information Géographique
- Aménagement d'ouvrages pour contrôler les ruissellements
- Aménagement des chemins ruraux pour les circulations douces
- Adoption d'une charte paysagère
- Aménagement et gestion des voies vertes
- Aménagement des réseaux de communication numérique
- Acquisition du foncier nécessaire à l'emprise des collèges, centre de secours et d'incendie et gendarmerie
- Soutien financier aux opérations de logements sociaux
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueils des gens du voyage
- Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations



HORAIRES

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Jeudi de 13h30 à 19h00

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS HOUDANAIS
22, porte d'Épernon 78550 Maulette
T. 01 30 46 82 80
ccph@cc-payshoudanais.fr – www.cc-payshoudanais.fr